

## REGLES DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES DU LYCEE FRANCAIS DE SHANGHAI

Les règles de fonctionnement sont applicables pour l'ensemble des activités sportives et culturelles proposées par le Lycée Français de Shanghai et viennent compléter le règlement intérieur du LFS.

### Préambule :

La pratique des Activités Sportives et Culturelles (ASC) est proposée par le LFS en coopération avec l'ensemble des équipes pédagogiques et administratives de l'établissement.

Soutenues par le Comité de Gestion, ces activités apportent une solution de proximité aux besoins des enfants dans le domaine des loisirs éducatifs et sportifs. Elles doivent être également considérées comme un temps d'apprentissage, d'épanouissement et d'éducation à la citoyenneté. En effet, les activités mises en place dans ce cadre permettent aux enfants :

- de développer leur personnalité et leur créativité
- de lier plus rapidement des relations avec leurs camarades
- de se sociabiliser à travers la découverte de différentes pratiques culturelles, artistiques et sportives leur demandant un engagement personnel

# ACCUEIL & ADMISSION

## **ARTICLE 1 : ADMISSION ET INSCRIPTION**

- L'objectif principal des Activités Sportives et Culturelles est de permettre l'initiation à des pratiques culturelles, artistiques et sportives.
- Ces activités ne doivent être en aucun cas considérées comme un temps de garderie, mais bien comme une activité correspondant aux goûts et choix de l'enfant car elles doivent avant tout lui apporter du plaisir.
- Les enfants sont accueillis dans les activités dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est limité pour des questions d'encadrement et de sécurité.
- Les inscriptions se font en ligne sur le portail LFSonline.
- La première séance est une séance d'essai. A l'issue de ce premier cours si votre enfant souhaite continuer et assiste à une seconde séance, l'inscription est considérée comme définitive.

# ENCADREMENT

## ARTICLE 2 : ENCADREMENT

- Le service des ASC, sous l'autorité du Directeur des Opérations et du Proviseur , est responsable de la mise en œuvre des programmes des ASC ainsi que des objectifs éducatifs liés à ce projet. Le service prend en charge et s'assure :
  - de l'accueil des enfants et des parents (inscription, admission, accueil quotidien)
  - de l'encadrement des enfants
  - du respect des règles de santé, d'hygiène et de sécurité
  - du personnel placé sous son autorité
  - de la conception et de l'application des programmes des ASC
  - de l'application du règlement intérieur
  - de la liaison entre les parents et le LFS
- L'équipe d'animation est composée d'intervenants, placés sous l'autorité du Responsable des ASC, qui prennent en charge et s'assurent :
  - de l'organisation et de l'animation de leurs activités
  - de la sécurité physique, morale et affective des enfants
  - de la mise en œuvre des pédagogies appropriées à la réussite de leur projet
  - ils sont aussi à l'écoute du souhait des enfants et de leurs besoins
  - ils travaillent en complémentarité avec l'ensemble de l'équipe des ASC

# HORAIRES & TRANSPORTS

## ARTICLE 3 : HORAIRES, POINT DE RDV ET TRANSPORT

Vos enfants sont encadrés durant les activités par les intervenants qui prennent en charge vos enfants comme suivant:

- **Activités proposées aux élèves du primaire (élémentaire et maternelle) les mercredi et vendredi après midi de 12h30 à 14h50:**

→ pour les ASC Maternelles, les intervenants prennent en charge les enfants dans la cantine maternelle à 12h30

→ pour les ASC primaires le lieu de rendez-vous intervenants/élèves se situe dans la cour de récréation à proximité de la maternelle à 12h30 sous les panneaux des activités

→ les élèves bus prennent le bus de 15h comme les autres jours de l'école

→ votre enfant vous attendra à 13h35 ou 14h50 à l'intérieur de l'établissement au niveau du meeting point ASC

Si vous souhaitez que votre chauffeur ou votre Ayi (ou un autre parent) récupère votre enfant, ils devront apparaître sur le paragraphe « déplacement de l'enfant » de la fiche d'inscription et posséder un badge d'accès à l'établissement.

**ATTENTION: Si votre enfant ne participe qu'à une seule activité de 12h30 à 13h35, il ne pourra pas prendre le bus de 15h car il n'y a pas de système de garderie. Son retour en fin d'activité ( 13h40 ) doit être assuré par vos propres moyens.**

# HORAIRES & TRANSPORTS

- **Activités proposées aux élèves du primaire et secondaire en semaine et week-end:**

→ pour les ASC Secondaire le lieu de rendez-vous intervenants/élèves se fait directement sur le lieu de l'activité

→ pour les **activités proposées en semaine de 15h à 17h** : les «élèves bus» ont la possibilité de prendre les bus de 17h. Dans ce cas, veuillez vous rapprocher de Mr Qu, qui vous communiquera le cas échéant le numéro de bus correspondant à l'arrêt de votre enfant, les bus de 17h n'étant pas les mêmes qu'à 8h et 15h

→ pour les **activités proposées en semaine de 17h à 18h 30**: tous les élèves ont la possibilité de prendre le bus de 18h45 (arrêt au métro Shanghai Zoo puis au métro Jiangsu)

→ pour les **activités proposées en semaine de 18h30 à 20h00**: le retour est à la responsabilité des parents

# ABSENCE ELEVES ET INTERVENANTS

## ARTICLE 4 : ABSENCES ELEVES ET INTERVENANTS

- Nous vous rappelons l'importance de communiquer par mail toute absence de votre enfant avant 9h du matin aux 3 services correspondant à votre campus.

### → Vie scolaire

Qingpu : Vie scolaire primaire: [viescolaire.primaire@lyceeshanghai.com](mailto:viescolaire.primaire@lyceeshanghai.com)

Pudong : Vie scolaire primaire: [viescolaireprim.pg@lyceeshanghai.com](mailto:viescolaireprim.pg@lyceeshanghai.com)

### → Service ASC

Qingpu : [asc@lyceeshanghai.com](mailto:asc@lyceeshanghai.com)

Pudong : [asc.pudong@lyceeshanghai.com](mailto:asc.pudong@lyceeshanghai.com)

### → Responsable BUS

Qingpu : Mr James QU : [james.qu@lyceeshanghai.com](mailto:james.qu@lyceeshanghai.com)

Pudong : M. Luc Xu : [Luc.xu@lyceeshanghai.com](mailto:Luc.xu@lyceeshanghai.com)

- En cas d'absence d'un intervenant pour les activités du primaire, deux solutions peuvent être mises en place :

→ l'intervenant peut être remplacé et le groupe est entièrement pris en charge par un autre intervenant ; ce dernier ne proposera pas forcément l'activité première de l'enfant (certains intervenants, ayant une compétence spécifique)

→ les enfants peuvent être intégrés à une autre activité

# INFORMATIONS MEDICALES

## ARTICLE 5 : INFORMATIONS MEDICALES

- Afin de pouvoir soigner votre enfant en cas d'accident, **il est impératif que vous ayez rempli la fiche d'autorisation de soins et d'hospitalisation qui vous a été transmise à la rentrée**. Les informations médicales concernant votre enfant nous seront transmises le cas échéant par les infirmières de l'école. Pensez à notifier toutes allergies alimentaires surtout lors de la pratique des activités de cuisine.
- Si votre enfant est inscrit à une activité sportive de compétition, il est obligatoire de fournir **un certificat médical** avant le début des activités. Pour l'année 2017- 2018, les activités concernées sont les suivantes :
  - Athlétisme 6e - terminale
  - Badminton 6e - terminale
  - Basketball CM1 - terminale
  - Football compétition féminin et masculin U8 à U18
  - Gymnastique
  - Natation pré-compétition et compétition
  - Tennis de table 6e - terminale
  - Rugby féminin et masculin U9-U18
  - Volleyball féminin et masculin
  - Water-polo

Une copie doit être remise au bureau des ASC ou envoyé par scan à [asc@lyceeshanghai.com](mailto:asc@lyceeshanghai.com)

# REGLEMENT FINANCIER

## **ARTICLE 6 : ASSURANCES**

Le Lycée Français de Shanghai a souscrit une assurance complémentaire aux assurances souscrites directement par les familles couvrant les garanties en responsabilité civile et accidents pour les intervenants et les enfants.

Cette assurance ne couvre que 50% du montant réel des dépenses dans les limites de couverture qui figurent sur l'attestation d'assurance téléchargeable sur le site internet du lycée.

## **ARTICLE 7 : TARIFS**

La participation financière des familles aux ASC est indiquée au moment de la communication des programmes et des inscriptions.

Les tarifs intègrent l'ensemble des coûts liés à l'organisation des ASC. Les budgets ont été estimés le plus précisément possible et intègrent la rémunération et l'assurance des intervenants, les fournitures pour les activités et autres faits divers et le cas échéant les déplacements sur Shanghai.

Pour les activités compétition, elles comprennent également les adhésions aux différentes associations organisant les compétitions, un complément peut parfois être demandé pour couvrir les frais d'inscription aux compétitions non initialement prévues.

# REGLEMENT FINANCIER

## **ARTICLE 8 : FACTURATION, DELAIS ET MODALITES DE PAIEMENT**

### **8.1 Modalités de facturation**

#### **8.1.1 Etablissement des factures**

L'arrêt d'une activité est possible sans frais à l'issue de la première séance

Le changement d'activité est possible à l'issue de la première séance sous réserve des places disponibles. L'activité choisie à l'issue de la première séance est celle qui donne lieu à facturation.

La date limite de changement possible d'activité avant facturation sera communiquée aux parents par email. Tout changement après cette date limite ne sera pas pris en compte dans la facturation. Un remboursement ne pourra être accordé que dans les cas spécifiés au paragraphe 8.1.4.

La facturation est établie, au nom du responsable légal de l'enfant, par la Direction Financière du LFS. Les factures sont émises en CNY.

Les factures des ASC ne peuvent en aucun cas être établies au nom d'une société.

Les factures sont mises en ligne sur le compte LFS On Line de chacune des familles.

Les factures sont émises sans TVA dans l'attente de la réponse des autorités fiscales chinoises à la demande d'exonération de TVA déposée par le LFS. Les factures seront majorées du montant de la TVA si la réponse des autorités fiscales s'avérait être négative. Le montant de cette TVA sera alors facturé aux familles.

# REGLEMENT FINANCIER

## **8.1.2 Changement d'activité au-delà de la deuxième séance.**

Les changements d'activité en cours de période sont soumis à l'approbation du responsable des ASC et se font toujours sous réserve des places disponibles.

Le changement d'activité vers une activité moins chère ne donne cependant pas lieu à remboursement de la différence de tarif.

Le changement d'activité vers une activité plus onéreuse entraîne une facturation complémentaire au prorata du nombre de séances restant à effectuer sur la période de l'activité.

## **8.1.3 Activité rejointe en cours d'année.**

Sous réserve des places disponibles et de l'accord du responsable des ASC, les enfants peuvent rejoindre une activité en cours d'année. Ils bénéficieront d'une séance d'essai, la participation à une deuxième séance entraîne la facturation qui est alors établie sur la base du nombre de séances restant à effectuer sur la période de l'activité et à compter de la première séance à laquelle l'enfant aura participé.

## **8.1.4 Avoir et remboursement**

Seuls les cas suivants peuvent donner lieu à établissement d'un avoir et à un remboursement :

- départ définitif de l'école,
- absence prolongée supérieure à 3 séances consécutives suite à une maladie ou à un problème médical et sur présentation d'un certificat médical
- impossibilité horaire suite à un changement d'emploi du temps de l'élève ou à changement d'horaire de l'ASC incompatible avec l'emploi du temps de l'élève.

# REGLEMENT FINANCIER

La Direction financière du Lycée établit l'avoir correspondant au nombre de séances qui ne seront pas effectuées et procède au remboursement de la famille. Le remboursement est effectué exclusivement en CNY quelle que soit la devise qui a été utilisée pour procéder au règlement de la facture.

Le remboursement peut être fait par virement bancaire sur le compte bancaire des responsables légaux de l'enfant sous réserve que ce compte soit domicilié dans une agence bancaire située en Chine, à défaut le remboursement est effectué en espèces en CNY.

En cas d'absence d'un intervenant :

en primaire l'élève sera pris en charge par un autre intervenant dans une activité identique ou non à la sienne pour le secondaire la séance sera reportée ou un autre intervenant prendra les enfants en charge.

En aucun cas l'absence d'un intervenant ne peut donner lieu à un remboursement.

## **8.2 Délais de règlement**

### **8.2.1 Cas général**

Les factures doivent être payées à la date de réception de la facture.

Le Lycée Français ne consent aucun étalement de paiement pour les factures d'ASC, que ces factures soient relatives à des activités semestrielles ou à des activités annuelles

En cas de non paiement la direction du LFS se réserve le droit de suspendre la participation des enfants aux ASC, dans l'attente du règlement des factures. La facture reste due dans son intégralité et la famille ne peut en aucun cas se prévaloir de cette disposition pour demander un avoir partiel ou total de la facture.

Par ailleurs en cas d'impayés des factures des ASC, les familles n'auront plus ultérieurement la possibilité d'inscrire leurs enfants aux ASC.

# REGLEMENT FINANCIER

## **8.2.2 Cas particulier des familles boursières**

Par dérogation à l'article précédent, les familles qui ont été attributaires d'une bourse scolaire peuvent procéder au règlement des factures d'ASC en deux fois :

- 50% à la date de réception de la facture

- 50% dans un délai complémentaire d'un mois

## **8.3 Modalités de paiement – Etablissement des fapiaos**

### **8.3.1-Modalités de paiement**

Les factures relatives aux ASC peuvent être réglées exclusivement en CNY :

1-par virement bancaire sur le compte que le LFS détient auprès de la Bank of China et dont les coordonnées sont ci-après :

BANK OF CHINA – Shanghai Changning Sub Branch, 1F. Yan'an West Road N° 2067

中国银行上海市长宁支行, A/C : 437759223323

Beneficiary / 户名 :上海法国学校

Swift code : BKCHCNBJ300

Le virement doit arriver sur le compte bancaire du LFS en CNY. Il appartient aux familles de vérifier avec leur banque que le montant qui sera reçu en CNY sur le compte du LFS correspond bien au montant de la facture. Les frais bancaires de virement international et relatifs à la conversion des devises étrangères en CNY sont à la charge exclusive des familles.

La preuve du paiement doit être adressée par mail à l'adresse suivante : [Finance.Dep@lyceeshanghai.com](mailto:Finance.Dep@lyceeshanghai.com)

2- par carte bancaire Union pay, pour le campus de Qingpu au service comptabilité (bureau C341), pour le campus de Pudong à la réception

3- en espèces en CNY uniquement, pour le campus de Qingpu au service comptabilité (bureau C341), pour le campus de Pudong à la réception

Lors d'un paiement par carte bancaire ou en espèces un reçu sera remis à la personne ayant effectué le paiement.

# REGLEMENT FINANCIER

## **8.3.2- Etablissement des fapiaos**

La Direction Financière du LFS peut établir, sur demande des responsables légaux, une fapiao relative aux ASC. Les factures étant exclusivement établies au nom des responsables légaux, les fapiaos sont exclusivement émises au nom de ces responsables légaux.

Les fapiaos ne peuvent en aucun cas être émises au nom d'une société.

# RESPECT

## ARTICLE 9 : RESPECT DES AUTRES

- Tout participant devra respecter les idées et les personnes présentes lors des activités (pas de violence physique ni agression verbale).
- L'indiscipline répétée d'un enfant pourra entraîner son exclusion, tout comme un retard répétitif lors des picks-up assurés par les parents.
- Toute dégradation volontaire du mobilier, du matériel et des équipements sera sanctionnée (remboursement des frais par la famille et exclusion de l'enfant).
- Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Dans le cas où les parents et les enfants ne respecteraient pas le règlement intérieur, l'école se réserve le droit d'annuler l'inscription de l'enfant, sans remboursement.